SOCIETE ______ SARL AU CAPITAL SOCIAL : _____ DINARS SIEGE SOCIAL : _____ IDENTIFIANT UNIQUE : ____

$\frac{PROCES\text{-}VERBAL\ DE\ L'ASSEMBLEE\ GENERALE\ ORDINAIRE}{DU\ __}$

responsabi	lée générale s'est tenue le à heures entre les associés de la société ,société à lité limitée au capital de Dinars (ci-après désignée la « Société »), se sont réunis au siège de la Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l' « Assemblée »).
Person	nne Physique :
h al	assmine souissi amza ghabi hmeed ahmeed aarwaa arwaa
Person	nne Morale :
d	enominatinoonm y yaas smmiinee
d	enominationomhamhamza
d	e nomina tnioomn aa hhmmeedd
Autre(s) po	ersonne(s) présente(s) ou représentée(s) :
•	assminee yass aaa hamzaa

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblee ratifie le mode et le delai de convocation de la presente Assemblee et la déclare régulierement constituée.
Cette résolution mise aux voix, est ;
DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée décide de nommer le cabinet le Cabinet immatriculée au registre du commerce sous le numéro et ayant le matricule fiscal numéro représenté par en qualité de commissaire aux comptes pour une période de
Le nouveau commissaire aux comptes gérant présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.
Cette résolution mise aux voix, est;
TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.
Cette résolution mise aux voix, est ;
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.
LE PRESIDENT
LES ASSOCIES
Personne Physique :
yassmine souissi hamza ghabi ahmeed ahmeed marwaa arwaa
Personne Morale :
denomination yassmimm yassmine denomination hamzanom hamza denomination ahmedom ahmed

Bon pour acceptation des fonctions de gérant
